

N°	publication	délai	fin
0140	11.06.19	15	27.06.19

Syndicat de Chasse de Drauffelt

10, op der Lei L-9746 DRAUFFELT

Mme Christiane SCHMIT, secrétaire-trésorière adjointe

Il est porté à la connaissance des membres du syndicat que, conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, le compte définitif peut être consulté auprès de la secrétaire-trésorière adjointe entre

le 11 juin et le 26 juin 2019 inclus.

Tout intéressé a le droit d'introduire par lettre recommandée une réclamation motivée dans le mois de la publication contre le compte définitif.

Mme Christiane SCHMIT, secrétaire-trésorier adjoint
président

M. Nicolas HAMEN,

(s) Christiane SCHMIT

(s) Nicolas HAMEN

